



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 11/2025 :

Demande de crédit de CHF 78'000 TTC pour le changement des fenêtres du bâtiment Grange 6 à Le Muids et régularisation de dépenses de CHF 18'316,70 TTC pour l'entretien d'un appartement vacant sur l'exercice 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Seuls Flavio Boscardin et Matthieu Wolff étaient présents lors de la rencontre du 9 septembre 2025 avec la Municipalité et la Boursière. Les membres de la commission des finances ont toutefois eu l'occasion d'échanger ultérieurement sur ce préavis. La commission remercie la Municipalité et la Boursière pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis :

- a) **Intégration au plan d'investissement** : l'objet ne figure pas au plan d'investissement 2025. Le montant investi sera de CHF 78'000 TTC. Les coûts sont proches des CHF 88'000.—TTC du préavis du 27 mars 2023 portant sur le même objet mais qui n'avait pas pu être entériné.

Les CHF 18'316,70 utilisés pour la réalisation des travaux d'entretien de l'appartement sont dans les compétences de la municipalité.

- b) **Budget 2025**: pas prévu.
- c) **Charges financières annuelles** : CHF 1'560,70 (les travaux liés à ce bâtiment faisant partie du patrimoine financier, ne sont pas amortis).
- d) **Risques particuliers liés à ce préavis** : Aucun
- e) **Amendement proposé par la commission des finances** : Aucun

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 10/2025 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis au Conseil communal No 11/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 78'000 TTC pour changement des fenêtres du bâtiment Grange 6 à Le Muids
2. De régulariser la dépense réalisée pour les travaux d'entretien de l'appartement pour un montant total de CHF 18'316,70 imputé au compte 3501.3141 pour l'exercice 2025.
3. De financer ce dernier par la trésorerie



Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 11/2025 :

Demande de crédit de CHF 78'000 TTC pour le changement des fenêtres du bâtiment Grange 6 à Le Muids et régularisation de dépenses de CHF 18'316,70 TTC pour l'entretien d'un appartement vacant sur l'exercice 2025

Arzier-Le Muids, le 29 septembre 2025

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,
(excusé)

Flavio Boscardin

Pietro Izzo,
(excusé)

Matthieu WOLFF
Rapporteur